Bulletin Care Cott

Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.cgt.fr/santeas - E-mail : com@sante.cgt.fr

En 2013: « On ne doit se résigner qu'au bonheur* »

D'abord et avant tout, la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale vous présente tous ses vœux pour 2013. Des vœux pour vous, pour vos familles... Des vœux de santé, de solidarité et surtout des vœux de luttes...

Des luttes, c'est sûr qu'il va en falloir si l'on veut enfin percevoir ce changement tant promis par qui vous savez... Parce que pour l'instant, le changement c'est :

- ♦ le MEDEF qui le voit à sa façon par sa révolution dans le Code du Travail : le contrat de projet qui se traduirait par plus de précarité, la mobilité forcée où votre employeur pourrait vous muter sur un autre site de travail situé à 50 km ou augmenter votre temps de trajet de 45 minutes, pour les CE, les CHSCT : des moyens d'intervention réduits...
- ♦ Notre chère Ministre qui veut, dixit l'Ordre National Infirmier « ouvrir un groupe de travail parlementaire pour engager une réflexion sur l'ordre IDE ».
- ◆ Le Président de la République qui parade dans les services d'urgence, la nuit de la Saint-Sylvestre, pendant que nos établissements sanitaires et sociaux manquent cruellement de moyens...

Alors vite, par nos luttes, imposons notre changement, un changement bien à nous, pour nous, pour nos familles....

* Albert CAMUS

Numéro

2013/01 Du 28 décembre 2012

	-
Edito	Page 1
Adresse « Préparation du 50ème congrès »	Pages 2-3
Elections TPE	Page 4
Compte rendu SYNERPA du 13/12/12	Page 5
Courrier de B. Thibault CCN 51	Page 6
Compte rendu rdv avec le directeur de la DGOS	Page 7
Pub CHORUM	

Dernière minute

CCN 51

Le Ministère vient de nous informer que la Commission Nationale d'agrément a validé la recommandation patronale.

Consultez le site fédéral

Consultez le site federa

Périodicité : Hebdomadaire N° 2013/01 Imprimé par nos soins Fédération Santé Action Sociale 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex Directeur de Publication : Cécile MARCHAND

N° commission paritaire : 0717 S 06134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



Montreuil le 21 décembre 2012

Préparation du 50e congrès

Adresse aux Syndicats

Cher-e-s camarades,

Nous entrons dans la phase active de la préparation de notre 50e congrès confédéral qui se tiendra à Toulouse du 18 au 22 mars 2013.

La désignation des délégués qui représenteront les syndicats au congrès est en cours.

Les documents préparatoires sont dans les syndicats depuis quelques jours.

Il est peu courant que la Confédération s'adresse ainsi directement aux syndicats!

Si nous avons cru nécessaire de le faire, c'est bien avec la conviction que tout se joue sur le lieu de travail en faisant ainsi du syndicat, de la section syndicale le levier essentiel pour mettre en mouvement les syndiqués pour préparer en grand leur congrès!

Nous avons conscience, dans une période lourde d'incertitudes, avec un chômage élevé et une précarité galopante, des restructurations dans tous les secteurs, combien la tâche militante est déjà considérable.

Ensemble, nous partageons l'idée que les responsabilités du syndicalisme sont considérables.

Cela est encore plus vrai pour la CGT.

Rien ne se fera sans l'intervention massive et unie des salariés et la CGT y contribue grandement.

La préparation du 50^e congrès doit nous aider à mener le débat en profondeur et nous placer ainsi à l'offensive sur les revendications.

Un questionnaire à chaque syndiqué.

Nous avons souhaité donner la parole aux syndiqués au travers d'un questionnaire envoyé avec le journal « Ensemble » de décembre. Les questionnaires peuvent aussi donner lieu à des réponses collectives dans le cadre d'assemblées de syndiqués ou de congrès de syndicat.

Il n'est pas interdit d'innover et le site Internet de la CGT est aussi disponible pour que chaque adhérent puisse donner son avis : www.50congres.cgt.fr

Vous le savez, il ne permettra l'échange que si des dispositions sont prises pour qu'il arrive à toutes et tous les syndiqués et qu'elles et ils soient sollicités pour le remplir.

Notre presse, la NVO et le journal à nos adhérents « Ensemble » seront porteurs de tous ces débats et propositions.

Nous croyons fortement que cette forme d'expression des syndiqués ainsi que les discussions qu'elle va occasionner peuvent être utile aux syndicats pour construire les revendications et les mobilisations.

Chacune de nos organisations en territoires ou dans les professions est sollicitée pour aider les syndicats à réussir ce pari d'un débat en profondeur dont l'enjeu est un syndicalisme plus efficace pour tous les salariés.

L'opinion des syndiqués, ainsi collectée, alimentera toutes les initiatives prévues dans le cadre de la préparation et des débats du congrès ; notamment les sept forums interprofessionnels organisés en territoires par les unions départementales et les comités régionaux qui vont jalonner la préparation du congrès de janvier à mars 2013.

Chaque forum sera introduit par Bernard Thibault ou Thierry Le paon, avec la participation de membres de la direction nationale de la CGT.

Lieux, dates et thème des sept forums :

Toulouse	30 janvier 2013	Bernard Thibault	Protection sociale
Marseille	7 février 2013	Thierry Lepaon	Nos ambitions revendicatives
Caen	12 février 2013	Bernard Thibault	Les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui
Nancy	21 février 2013	Bernard Thibault	Les jeunes : leurs revendications et leur syndicalisation
Paris	26 février 2013	Thierry Lepaon	Enjeux territoriaux, espaces cohérents de revendications et de conquêtes sociales
Lille	6 mars 2013	Thierry Lepaon	Une politique ambitieuse de syndicalisation à la CGT
Grenoble	7 mars 2013	Bernard Thibault	Pérenniser et développer l'industrie et les services publics

Ils aborderont des thèmes développés dans le document d'orientation du 50e congrès.

Chacune, chacun peut contribuer à faire vivre en grand ce 50e congrès de la CGT pour réinventer le progrès social.

Alors, allons-y tous ensemble, donnons la parole aux syndiqués et aux salariés.

Mohammed OUSSEDIK,

Pour la commission animation des débats.

Elections TPE

Les salariés des TPE placent la CGT très largement en tête

vec un résultat de 29,54%, la CGT arrive très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises. Scrutin où 465 756 électeurs et électrices se sont exprimé-es, malgré les innombrables obstacles. Ce manque cruel d'effectifs entraîne, pour les personnes âgées accueillies dans les établissements, un manque de respect de leurs habitudes de vie, des prises en charge inhumaines et parfois un défaut de soins.

La CGT remercie les salarié-es qui ont porté leur choix sur notre organisation. Ce résultat confirme, après d'autres signes forts, la place majeure occupée par la Cgt dans le paysage social. La deuxième organisation syndicale recueille 19,26% des suffrages et la troisième organisation recueille 15,25%.

Le résultat obtenu donne encore plus de poids à celles et ceux qui n'acceptent pas une régression sociale majeure dans la négociation en cours sur l'emploi. Dans les conventions collectives et au niveau national interprofessionnel, ce résultat renforce la place de la CGT. Il donne du poids aux exigences portées par les salarié-es des TPE et renforce leur volonté d'obtenir, à l'avenir, de véritables lieux de négociations avec des élu-es pour les représenter.

Au cours de plusieurs mois de campagne, la CGT, dans les territoires et avec ses organisations professionnelles, a tissé de nombreux liens avec des milliers de salarié-es des TPE, qui leur ont réservé un accueil très favorable.

La CGT entend poursuivre cet effort au-delà de l'élection et créer les conditions pour que le syndicalisme et la négociation collective prennent toute leur place auprès de ces salarié-es.

Forts de ce résultat, les salarié-es peuvent compter sur la présence de la CGT pour agir avec eux en faveur de nouvelles conquêtes sociales. Elle les appelle aussi à prendre toute leur place dans cette mobilisation en rejoignant massivement la CGT.



Compte rendu de la CMP « SYNERPA »

Du Jeudi 13 décembre 2012

Une fois de plus, le SYNERPA remet, sur table, un nouveau document sur les grilles de classifications.

Les cinq organisations syndicales, d'un commun accord, demandent une suspension de séance. Afin de poursuivre les négociations sur les grilles de classifications, les organisations syndicales posent cinq conditions:

- Refus d'associer la valeur du point et la négociation sur les grilles de classification
- → Pas de CQP* mais seulement le titre professionnel
- → Véritable calendrier pour les NAO de l'année 2013
- → Quelle décision pour l'augmentation du SMIC en janvier 2013 ?
- → Déplafonnement de l'ancienneté pour aller iusqu'à 42 ans.

Pour le SYNERPA, les établissements ne remplissent plus à taux plein, car les familles diffèrent les entrées de leur proche. L'augmentation de la masse salariale, compte tenu de l'évolution de la nouvelle grille de classification, est de 4%, en incluant le nouveau prix du point. Ainsi, le SYNERPA ne comprend pas la demande des organisations syndicales concernant les cinq points évoqués.

Concernant le déplafonnement de l'ancienneté, ce sujet n'est pas d'actualité, mais le SYNERPA reviendra sur ce point devant ses instances.

Le SYNERPA n'est pas en mesure de proposer de calendrier NAO. En tout état de cause, il ne pourrait être que sur la grille actuelle, sinon devrait repasser devant ses instances, ce qui bloquerait la négociation sur les grilles de classification.

En ce qui concerne, la grille des pharmaciens et des médecins, il n'y aura aucune modification.

De nouveau, le SYNERPA privilégie le cœur de métier dans ces nouvelles grilles de classification au détriment des deux autres filières, ce qui n'est pas acceptable.

Questions diverses

Le ministère public ne serait plus présent aux CMP SYNERPA, il est donc demandé de prévoir :

- Modalité de fonctionnement pour les prochaines commissions paritaires (propositions à faire)
- Présidence de la séance (roulement entre les organisations syndicales et patronales).

ORDRE DU JOUR de la prochaine Commission Paritaire

- → Règlement intérieur
- → Classifications + ancienneté
- → Salaires
- → Questions diverses

*CQP : certification de qualification professionnelle



Monsieur le Premier Ministre Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75007 PARIS

Montreuil, le 28 décembre 2012

Objet: CCN 51

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération des employeurs et établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés à but non lucratif (FEHAP) a dénoncé unilatéralement la convention collective CCNT51 le 1er décembre 2011.

Cette décision a été condamnée à l'unanimité des syndicats de salariés.

Ceci a fait suite à sa tentative avortée d'une révision profonde de cette même convention en 2010, rejetée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Depuis, les salariés de la Branche associative sanitaire et sociale (BASS) et particulièrement ceux de la CCNT51 ont manifesté à de multiples reprises leur refus légitime d'un démantèlement de leurs droits.

Interpelée sur cette situation le 15 octobre dernier à l'occasion d'un mouvement de grève, Marisol TOURAINE, Ministre de la Santé et des Affaires sociales, avait affirmé qu'elle ne donnerait pas l'agrément à la recommandation patronale présentée par les employeurs.

Pour autant, aucune négociation digne de ce nom n'a été organisée par les employeurs pour sortir de la situation de blocage.

A la stupeur générale, Madame la Ministre annonce à l'occasion du congrès de la FEHAP son intention d'agréer le texte patronal et ce malgré l'expression du droit d'opposition qu'expriment trois syndicats majoritaires dans ce secteur professionnel, CGT, FO, CFTC.

La surprise est d'autant plus grande qu'aucune concertation particulière n'a été conduite préalablement à cette annonce, qui aurait notamment comme conséquence la révision de 90% d'une convention collective sur la seule base des injonctions patronales.

Il est inconcevable que le gouvernement, par un acte officiel susceptible d'intervenir prochainement, valide une telle démarche en infraction flagrante avec la volonté réaffirmée de faire du dialogue social un levier essentiel dans la conduite de sa politique.

Par conséquent et au regard des conséquences prévisibles, je sollicite votre intervention rapide pour que la recommandation patronale de la FEHAP ne soit pas soumise à la commission d'agrément, qu'un cycle de réelle négociation s'ouvre sous l'autorité du gouvernement et que, dans l'attente, la CCNT51 soit prorogée.

Persuadé que nous saisirez l'urgence et l'importance de cette demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bernard THIBAULT Secrétaire général de la CGT



Compte rendu du rendez-vous du 26 décembre 2012

Avec le nouveau directeur de la DGOS*,

Monsieur DEBEAUPUIS

Cet entretien est consécutif à sa prise de fonction, effective depuis le 1^{er} octobre 2012. Monsieur Debeaupuis rencontre depuis les différentes organisations syndicales. Il était accompagné du sous-directeur aux ressources humaines.

La délégation CGT, conduite par notre Secrétaire générale, est allée à cette rencontre porteuse de sujets et de questions qui pour la plupart sont restées sans réponse.

Le rendez-vous a été assez surprenant car le nouveau directeur est resté très en retrait et ne s'est pas impliqué dans les discussions. Il a essentiellement relancé nos discussions et écouté.

L'exemple le plus caractéristique fut sa découverte et sa surprise de la dimension nationale des problèmes liés aux 12 heures dans nos établissements; « quels en sont les problèmes ? ». Il a concédé après discussion que cela serait à l'ordre du jour de la Commission HSCT du CSFPH.

Lors du rendez-vous, nous avons rappelé nos propositions en matière de politique de santé et d'action sociale. Nous avons dénoncé l'insuffisance de l'ONDAM et les conséquences en matière d'offre de soins des réformes précédentes. Nous avons réitéré notre volonté de voir disparaître la loi HPST et fortement critiqué les formes d'organisation forcées comme le GCS Lenval/CHU de Nice et la CHT des établissements psychiatriques parisiens comme contre-exemple de démocratie sanitaire.

A cela pas de réponse!

Nous avons critiqué l'absence de dialogue social et le caractère autoritaire des réformes en cours. A cela, nous avons comme réponse que des éléments risquaient d'être dans le rapport Couty sur le Pacte de Confiance, comme la mise en place d'un guide des bonnes pratiques du dialogue social dans les établissements et qu'il y serait demandé qu'au niveau régional les ARS aient des rencontres avec les représentants des personnels des établissements.

Sur l'ordre et l'agrément de la recommandation patronale dans la convention 51, le directeur de la DGOS n'en sait pas plus que ce qu'il a lu dans les dépêches!

Nous avons insisté sur le besoin de négociations sur de nombreux sujets dans la FPH (emploi, salaire, conditions de travail, ...) et avons réitéré notre attente depuis de longues années sur la filière sociale.

Il nous a été indiqué qu'en dehors de la filière sociale qui devrait prochainement faire l'objet d'une réunion, les autres sujets devraient attendre les arbitrages de la Fonction Publique.

Nous sommes intervenus pour obtenir des données sociales nationales pour la FPH, car les dernières remontent à 2008; si des négociations démarrent, il faut aussi quelques données nationales incontestables

Comme cela avait été évoqué dans le cadre du nouveau bilan social, et de l'évolution des textes, il y aurait des données sociales disponibles pour la fin du premier trimestre 2013. Nous avons donné l'exemple de chiffres revus et corrigés par les services de la DGOS dans le cadre de la négociation égalité dans la Fonction Publique. (La différence de rémunération moyenne entre les hommes et les femmes est passée de 27% à 2,5% dans la FPH et ce n'est pas une faute de frappe).

Nous avons aussi évoqué les sujets suivants :

L'arrêt rapide de l'expérimentation sur l'évaluation et la notation, en nous appuyant sur l'expérience négative au CH de Loches, seul établissement en 2 ans à avoir lancé l'expérimentation, la mise en œuvre difficile des textes pour les Assistants de Régulation Médicale, la capacité de travailler pour les expertises dans les CHSCT, la perte de la pénibilité pour les IDE, les discriminations syndicales, l'exercice du droit de grève et la veille sociale nationale, ...

A tous ces sujets, nous n'avons eu aucune réponse, nous devons faire passer nos problèmes rencontrés à ses services...

De manière générale, l'entretien était assez particulier du fait du manque d'implication du nouveau directeur dans les discussions, car sur aucun sujet nous n'avons pu recueillir son avis!



CHORUM, la mutuelle 100% dédiée aux structures et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.



PREVOYANCE SANTE EPARGNE
RETRAITE INGENIERIE SOCIALE

Pour aller plus loin dans son engagement en faveur du développement de l'ESS, CHORUM a créé CIDES, son centre de ressources et d'actions pour soutenir et accompagner les professionnels du secteur.

ANNEE 2013

BULLETIN FEDERAL N° 01